Pour diffusion immédiate : 28/05/2026 **GOUVERNEURE KATHY HOCHUL**

LA GOUVERNEURE HOCHUL ANNONCE UNE NOUVELLE MESURE VISANT À SUPPRIMER LES RESTRICTIONS OBSOLÈTES IMPOSÉES AUX BARS ET AUX RESTAURANTS EN MATIÈRE DE DANSE

L'Autorité chargée des alcools de l'État de New York n'exigera ni ne prendra plus en compte les informations relatives aux danses des clients dans le cadre des demandes de licence d'exploitation sur place

Cette mesure simplifie les procédures pour les bars et les restaurants tout en soutenant le secteur de l'hôtellerie-restauration new-yorkais

La gouverneure Kathy Hochul a annoncé aujourd'hui une nouvelle mesure visant à supprimer les restrictions obsolètes concernant la danse dans les bars et les restaurants. À compter de ce jour, l'Autorité des alcools de l'État de New York (New York State Liquor Authority, SLA) n'exigera plus des demandeurs qu'ils précisent si la danse sera autorisée pour les clients, ni ne tiendra compte des questions relatives à la danse des clients figurant dans le formulaire de demande lors de l'examen des demandes de licence d'exploitation sur place. Ce changement de politique s'inscrit dans le cadre des efforts plus larges déployés par la gouverneure Hochul pour soutenir les spectacles en direct, les arts et les loisirs dans tout l'État de New York, ainsi que pour moderniser les politiques ayant une incidence sur la vie nocturne et le secteur de l'hôtellerie-restauration de l'État.

La gouverneure Hochul a déclaré : « Le secteur de l'hôtellerie-restauration new-yorkais est sans égal, et nos restaurants, nos bars et notre vie nocturne contribuent grandement à faire de nos quartiers des lieux si animés. En supprimant cette restriction obsolète sur la danse, nous aidons les entreprises à prospérer et permettons aux New-Yorkais comme aux visiteurs de profiter pleinement de l'énergie et de l'effervescence qui caractérisent notre État. »

Lily M. Fan, présidente de l'Autorité des alcools de l'État de New York, a déclaré : « La gouverneure Hochul a clairement indiqué que l'État de New York devait soutenir des communautés dynamiques, des petites entreprises florissantes et un secteur de l'hôtellerie et de la restauration qui reflète la façon dont les gens vivent et se réunissent aujourd'hui. Ce changement répond exactement à cet objectif. La SLA devrait se concentrer sur la sécurité publique, la qualité de vie et le bon fonctionnement général des établissements titulaires d'une licence — et non sur le fait que les clients

choisissent ou non de danser. Sous la direction de la gouverneure Hochul, nous continuons à lever les obstacles inutiles et à soutenir les restaurants, les bars et les lieux de divertissement qui contribuent à faire des communautés new-yorkaises des endroits dynamiques, accueillants et pleins de vie. Danser, c'est bon pour le moral. Célébrons cela !

Les principaux changements apportés par cette nouvelle politique sont les suivants :

- La SLA ne tiendra plus compte des observations relatives au fait que les clients dansent lors de l'évaluation des demandes de licence d'alcool pour la consommation sur place.
- Les demandeurs ne seront plus tenus d'indiquer s'ils autorisent les clients à danser sur place dans le formulaire de demande de licence de l'Autorité, la demande de modification du mode d'exploitation, le formulaire d'avis municipal, le questionnaire d'intérêt public et les autres documents associés.
- Les candidats sont libres de ne pas répondre à ces questions ou de laisser les cases correspondantes vides, sans que cela n'ait d'incidence sur l'évaluation de leur demande.
- Ce changement de politique s'applique à toutes les nouvelles demandes, y compris celles qui sont actuellement en cours d'examen et qui n'ont pas encore été approuvées.

Andrew Rigie, directeur général de la New York City Hospitality Alliance, ainsi que Robert Bookman et Max Bookman, conseillers juridiques de la New York City Hospitality Alliance, ont déclaré : « Nous tenons à féliciter la gouverneure Hochul et la présidente de l'autorité des alcools de l'État, Mme Fan, pour avoir collaboré avec la NYC Hospitality Alliance afin de supprimer les restrictions obsolètes relatives à la danse dans le cadre de la procédure d'octroi de licences de la SLA – une mesure essentielle après l'abrogation historique de la loi discriminatoire sur les cabarets. Ce changement s'inscrit dans la continuité de plusieurs décennies de mobilisation visant à lever les restrictions obsolètes qui pèsent sur la danse et l'expression culturelle à New York. Les New-Yorkais et les visiteurs du monde entier sortent pour se retrouver, faire la fête, danser et profiter de notre vie nocturne animée, et cette mesure permet à chacun de faire la fête et de nouer des liens plus librement et en toute sécurité. »

Scott Wexler, directeur général de l'Empire State Restaurant and Tavern Association, a déclaré : « Alléluia, l'Autorité des alcools de l'État de New York met fin aux contrôles des "policiers de la danse" dans les bars et les restaurants de New York. Pendant près de 100 ans, depuis l'abrogation de la prohibition, les restaurateurs devaient obtenir une autorisation spéciale de la part de l'Autorité des alcools pour permettre à leurs clients de danser. Dans une scène qui rappelait le film "Footloose", les propriétaires devaient empêcher leurs clients de danser au son du juke-box, sous peine de voir leur établissement fermé. Grâce à cette mesure de bon sens, l'Autorité des alcools lève le voile sur le carnet de bal des New-Yorkais. Alors, dansons ! »

Sandra Jaquez, présidente de l'Association des restaurants, bars et salons latino-américains de l'État de New York (New York State Latino Restaurant Bar &

Lounge Association), a déclaré : « Pour les restaurants, bars et salons new-yorkais gérés par des minorités, la musique et la danse jouent un rôle central dans la manière dont nos communautés se réunissent, font la fête et contribuent à la vitalité de nos quartiers. Nous félicitons la gouverneure Hochul et la présidente Lily Fan d'avoir levé les restrictions obsolètes concernant la danse avec les clients et d'avoir pris une mesure de bon sens visant à moderniser la réglementation du secteur de l'hôtellerie et de la restauration à New York. Ce changement permettra aux petites entreprises de mieux servir leurs clients, de dynamiser les axes commerciaux et de continuer à contribuer à la vie culturelle et économique des communautés de tout l'État. »

Melissa Fleischut, présidente et PDG de l'Association des restaurateurs de l'État de New York, a déclaré : « Merci à la gouverneure Hochul et à l'Autorité des alcools de l'État d'avoir pris des mesures pour réduire les formalités administratives. La décision prise aujourd'hui témoigne de leur engagement constant à moderniser et à actualiser les lois obsolètes sur l'alcool qui compliquent l'ouverture et la gestion d'un restaurant ou d'un bar. Nous nous réjouissons de poursuivre notre collaboration avec eux afin de contribuer à l'essor du secteur de l'hôtellerie et de la restauration. »

Les titulaires de licence soumis actuellement à des restrictions concernant la danse des clients peuvent demander à modifier leur mode de fonctionnement s'ils souhaitent autoriser la danse dans leur établissement.

La SLA continuera d'examiner chaque demande en tenant compte de l'intérêt général et des avantages pour la population, ainsi que du mode de fonctionnement global, tout en veillant au respect de l'ensemble des lois et règlements relatifs au bruit, aux troubles à l'ordre public et à la sécurité publique. Les entreprises doivent continuer à respecter l'ensemble des lois, règlements et règles d'urbanisme municipaux applicables en matière de danse, de divertissement et d'utilisation des locaux.

Vous trouverez des informations complémentaires sur cette nouvelle politique sur le **site web de la SLA.**

###

Informations supplémentaires disponibles sur le site Web www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418
Inscrivez-vous pour recevoir les informations les plus récentes du Bureau de la gouverneure : ny.gov/signup | Envoyez NEW YORK par SMS au 81336

SE DÉSABONNER